

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT**

PROCÈS-VERBAL

6^e séance tenue le 17 janvier 2019 à 11 h 30
Maison du citoyen, salle des Comités, 2^e étage, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)
M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)
M. Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)
M. Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)
M^{me} Véronique Martin – Organisme, communauté économique
M. Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire
M. Benoit Delage – Organisme, environnement
M^{me} Anne Robinson – Organisme, habitation
M. Samy Thomas – Organisme, habitation
M^{me} Yolaine Ruel – Citoyenne
M. Howard Powles – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressources internes

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique
M^{me} Edith Gingras – Chef de section, programmes et ententes
M. Gaétan Rodrigue – Coordonnateur de projets, programmes et ententes
M. Dave Cassivi – Chargé de projets, expertise-conseil

Observateurs

M. David Leclerc – Chef de division, Expertise-conseil
M. Bernard Campeau – Directeur général, Habitations des Rivières des Outaouais
M^{me} Bianca Paquette – Agente de communication, Service des communications
M. Alexandre Séguin – Adjoint politique

ABSENCES :

Membres

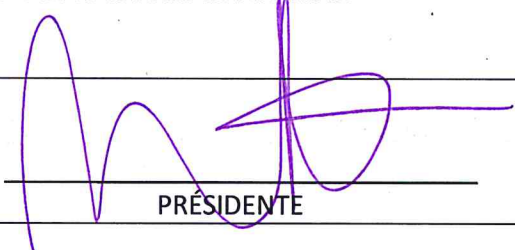

M. Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
M^{me} Sophie Lamothe – Citoyenne

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 12 h 05.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec ajouts aux varia, au point 10.1, de la nomination d'un membre de la CDTHE au sein du Fonds vert, et au point 10.2, des contenants trop volumineux pour être ramassés lors de la collecte des déchets.

 PRÉSIDENTE	 SECRÉTAIRE
---	--

M^{me} la présidente profite de l'occasion pour saluer un membre de la Commission, M. Benoit Delage, pour sa lettre ouverte concernant l'environnement et le transport parue dans l'édition du Droit du 17 janvier dernier.

Elle mentionne également qu'un prix a été remis à la Ville de Gatineau par l'AGRTQ (Association des groupes de ressources techniques du Québec) en novembre dernier pour souligner son engagement dans le développement d'habitation abordable et communautaire.

Concernant les frais de déplacement des membres de la Commission, une réflexion commune s'amorce pour l'ensemble des comités et commissions. Ce sujet sera donc traité ultérieurement.

Enfin, la Table de concertation des Intervenants en soutien communautaire en habitation de l'Outaouais priorise l'augmentation de l'offre de logements abordables. Le taux d'inoccupation est actuellement à 1,2 %. La situation est inquiétante et on doit y remédier.

3. Approbation et signature du procès-verbal de la 5^e séance tenue le 29 novembre 2018

On demande où est rendue la réflexion sur le cadre de référence sur la participation citoyenne par rapport à la Loi 122. M^{me} la présidente lui répondra par courriel.

Un membre s'interroge sur le fait que les discussions à huis clos se retrouvent dans le procès-verbal. Il est entendu que ce sujet sera traité aux varia.

Le procès-verbal de la 5^e séance tenue le 29 novembre 2018 est signé par la présidente.

4. Date de la prochaine séance (14 mars 2019)

La prochaine séance de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le jeudi 14 mars 2019.

5. Période de questions de citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté à la période de questions.

6. Mesures règlementaires de promotion du bâtiment vert

La prochaine présentation fait état de la mise à jour des règlements d'urbanisme concernant les bâtiments verts. Le dénominateur commun des changements proposés est la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Le document PowerPoint « Mesures règlementaires de promotion du bâtiment vert », disponible en pièce jointe du présent procès-verbal, est présenté aux membres.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Les zones de salubrité au Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- L'exercice de promotion du bâtiment vert pourrait être plus ambitieux;
- Le potentiel éolien de la région est très faible; cette solution n'est pas la plus performante; s'assurer que les citoyens investissent dans les meilleures alternatives;
- La norme d'une borne de recharge par 50 cases de stationnement pour certains usages; la comparaison avec d'autres municipalités;
- Promouvoir davantage le verdissement et la végétalisation;
- Des rencontres avec les associations de constructeurs sont prévues;
- Les mesures proposées de la gestion des eaux de ruissellement ne s'appliqueront qu'aux nouvelles constructions ou rénovations majeures;
- Pousser la réflexion pour les stationnements incitatifs, puisque le Plan des déplacements durables est plus ambitieux;

- Les localisations des stationnements incitatifs; favoriser l'intermodalité; la réflexion est réalisée en collaboration avec la STO;
- La protection des arbres existants sur les terrains qui font l'objet de constructions;
- La possibilité d'ajouter des normes de taux de réfléchissement pour les toits autres que les toits plats et à faibles pentes.

Départ de MM. David Leclerc et Dave Cassivi de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement.

7. Guide de sélection – Projets AccèsLogis

La section Programmes et ententes du Service de l'urbanisme et du développement durable (SUDD) réserve les unités et recommande les projets de logements abordables et communautaires que la Ville subventionne. Son implication couvre une vaste gamme de programmes. AccèsLogis est un programme provincial dont l'objectif vise à faire réaliser, par des organismes communautaires, des projets de logements abordables et communautaires.

Le guide de sélection de projets n'est pas une obligation : c'est une initiative de la Ville visant à signaler ses attentes aux organismes communautaires.

Le document PowerPoint « Guide de sélection – Projets AccèsLogis », disponible en pièce jointe du présent procès-verbal, est présenté aux membres.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Il y a deux Groupes de ressources techniques (GRT), et un organisme en soutien au développement (OSD);
- Les différents types de tenures (coopératives, OSBL, RPA) et leurs besoins divergents;
- Le rôle de la Commission, soit de se prononcer sur le guide de sélection en vue d'une recommandation au conseil;
- Les bilans annuels des différents programmes seront remis aux membres et certains de ces bilans pourraient être traités si la Commission leur montre un intérêt;
- Les organismes sentent qu'ils ont été écoutés lors du processus de révision du Guide;
- Les enjeux rencontrés par les organismes communautaires et GRT ont été bien ciblés;
- L'absence de financement pour intégrer des mesures novatrices et des éléments de développement durable; l'impact sur la qualité des constructions;
- Les constructions neuves du programme AccèsLogis sont standardisées et requièrent une certification Novoclimat 2.0;
- Le traitement d'une demande pour réaliser un projet AccèsLogis se fait dans le processus normal d'une demande d'autorisation. Ces demandes sont traitées dans le respect des obligations liées au développement;
- Les délais de livraison des projets;
- Le programme AccèsLogis prévoit une partie du budget pour réaliser des aménagements pour les personnes handicapées;
- Le Guide précise des attentes concernant la typologie des logements en favorisant une mixité par projet et valide l'intérêt de continuer le recyclage de bâtiments comme alternative pour réaliser des projets de logements et stimuler la revitalisation.

Départ de M. Bernard Campeau de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement.

8. Résumé de la Politique d'habitation 2017-2021 et du Plan d'action 2018-2019

Le document PowerPoint « Résumé de la Politique d'habitation 2017-2021 et du Plan d'action 2018-2019 », disponible en pièce jointe du présent procès-verbal, est présenté aux membres.

Huis clos

9. Séance de travail sur le Plan d'action de la Politique d'habitation 2018-2019

Après la présentation du document PowerPoint au point 8 de l'ordre du jour, on demande aux membres de se prononcer sur chacune des quatre orientations du Plan d'action 2018-2019. Des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

Orientation 1 :

- Sensibiliser les organismes à incorporer des aménagements pour l'accessibilité physique aux logements pour ne pas créer d'obstacles;
- Les nouvelles méthodes de consultations sont intéressantes; des projets pilotes peuvent être réalisés pour valider certaines formules; il faut influencer les démarches pour favoriser l'acceptabilité.

Orientation 2 :

- Varier l'offre des typologies d'habitation pour répondre aux besoins des familles nombreuses;
- Les leviers disponibles pour inciter les promoteurs à offrir du logement abordable;
- Le logement abordable et communautaire est distinct du logement social qui lui est sous la gestion gouvernementale, et non pas des organismes communautaires. Un soutien communautaire est souvent intégré dans les projets de logements abordables et communautaires.

Orientation 3 :

- Un fichier central contenant une liste commune des demandeurs d'aide au logement indiquant les quartiers dans lesquels se manifeste la demande devrait être créé; ce fichier pourrait être partagé entre organismes pour un suivi adéquat sur les besoins réels;
- L'économie sociale est une nouvelle formule et permet d'appuyer l'organisme dans la gestion et la gouvernance; de nouvelles entités alliées de la municipalité sont à créer;
- Confirmer la planification à différentes échelles, dont à l'échelle du quartier; demander l'avis de la population pour obtenir des idées de projets;
- On précise suivant une question que le terrain de l'aréna Robert-Guertin est situé en bordure d'un corridor de bruit règlementé qui limite le développement résidentiel.

Orientation 4 :

- Les zones orientées sur le transport en commun (ZATC) feront partie de l'exercice de concordance du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);
- Les villages urbains sont toujours une orientation du SADR;
- Des outils, tels le programme de subvention (crédits de taxes), le PAFAP et le PRQ, ont permis la construction de nouveaux logements (condos locatifs et logements abordables); un bilan du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du centre-ville est en cours de réalisation afin de savoir si les cibles fixées sont atteintes;
- Des explications des enveloppes budgétaires de ces programmes de subvention.

Départ de M^{me} Edith Gingras et de M. Gaétan Rodrigue de la Commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement.

10. Varia

10.1 Nomination d'un membre de la CDTHE au sein du Fonds vert

Le budget du Fonds vert est géré par le Service de l'environnement. Il finance plusieurs projets de verdissement, tel le toit de la Coopérative des artistes, ainsi que des cours d'école

et des parcs. Selon les normes et critères du Fonds verts, le comité de sélection doit comprendre un membre de la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement (CDTHE). Les membres d'un organisme ayant soumis une demande de subvention au Fonds vert ne peuvent pas être considérés.

M. Marc Carrière a démontré son intérêt à faire partie du comité de sélection. Sa candidature est appuyée par M. Mario Gauthier. Il représentera donc la CDTHE sur le comité de sélection du Fonds vert.

10.2 Contenants trop volumineux pour être ramassés lors de la collecte des déchets

M. Jean Lessard mentionne qu'il a été décidé par la CDTHE de réévaluer l'orientation de la collecte des encombrants au printemps, au terme de la première année des changements apportés aux services de la collecte des déchets. Pour l'instant, le CANU (311) offre aux citoyens désireux de se départir de leurs bacs à ordures de 360 litres d'aller les porter à l'écocentre pour destruction. L'information donnée aux citoyens n'est pas la bonne. Serait-il possible de les recycler et de leur donner une deuxième vie?

Ce sera vérifié auprès du SENV pour valider l'information donnée aux citoyens à ce sujet.

10.3 Réseau Inondations intersectoriel du Québec

Il est annoncé que l'UQO recevra un financement de 1,5 million de dollars sur trois ans et oeuvrera au sein du Réseau Inondations intersectoriel du Québec. Ce réseau comprend 16 établissements universitaires, dont font partis plus de 120 chercheurs. Le communiqué de presse sera partagé avec les membres pour plus de détails.

10.4 Procès-verbaux de la Commission

On mentionne que les procès-verbaux de la CDTHE ne sont pas des verbatims. Ils sont déposés au conseil municipal après les décisions du conseil. Si certains membres éprouvent un inconfort avec leurs contenus, il est demandé d'en faire part à la Commission.

10.5 Heure de fin des séances de la Commission

On demande aux membres s'ils sont d'accord d'ajouter 30 minutes aux séances de la Commission. Ces dernières prendront donc fin à 15 h, au lieu de 14 h 30. Les membres sont d'accord à l'unanimité.

11. Levée de la séance.

La séance est levée à 15 h 12.

p.j. : Documents PowerPoint « Mesures règlementaires de promotion du bâtiment vert », « Guide de sélection – Projets AccèsLogis » et « Résumé de la Politique d'habitation 2017-2021 et du Plan d'action 2018-2019 », par le Service de l'urbanisme et du développement durable, 17 janvier 2019.